



# RÉSULTATS DES ENQUÊTES INITIALES SUR LE COÛT DE LA VIE EFFECTUÉES DANS LES VILLES SIÈGES EN 2016 : NOTE EXPLICATIVE

---

*En septembre et octobre 2016, la CFPI a mené des enquêtes sur le coût de la vie dans les villes sièges. Les coefficients d'ajustement résultant de ces enquêtes doivent être appliqués en mai 2017, ce qui aura un effet sur les traitements nets des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Le présent document présente une analyse des facteurs qui ont influé sur les résultats de l'enquête et des incidences de ceux-ci sur les traitements nets dans trois villes sièges, à savoir Genève, Montréal et Washington.*

*Les règles opérationnelles en vigueur servant à fixer les traitements, les divergences des indicateurs macroéconomiques d'un lieu d'affectation à un autre et les changements apportés à la méthode d'enquête ont fait évoluer l'indemnité de poste à Genève et à Montréal. L'application des nouveaux coefficients d'ajustement a entraîné une baisse globale de 7,7 % des traitements nets à Genève et une hausse de 2,1 % des traitements nets à Montréal ; l'indemnité de poste de Washington n'a quant à elle pas changé.*

---

## A. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent document a pour objet, d'une part, d'expliquer au personnel des Nations Unies et aux autres parties prenantes de la CFPI le déroulement des enquêtes initiales sur le coût de la vie effectuées en 2016, d'interpréter les résultats de ces enquêtes et d'examiner leurs incidences sur les traitements du personnel dans les trois villes sièges que sont Genève, Montréal et Washington, et, d'autre part, de présenter une analyse détaillée des facteurs qui ont contribué aux résultats et de leurs incidences sur le régime de rémunération du personnel compte tenu des règles opérationnelles applicables au calcul des traitements. S'il expose l'impact sur les traitements des résultats des enquêtes, il traite essentiellement des données, des indicateurs macroéconomiques et de la méthode utilisée dans le cadre des enquêtes pour mesurer les écarts de coût de la vie. On trouvera à la section A un récapitulatif des résultats des enquêtes, l'inventaire des principaux facteurs ayant contribué à faire évoluer le coût de la vie relatif et le point sur les incidences de cette évolution sur les traitements, et à la section B une analyse plus approfondie de l'évolution du coût de la vie dans les trois lieux d'affectation par rapport à New York, mesuré sur la base des résultats de l'enquête de 2010, des mises à jour effectuées entre les enquêtes et enfin des résultats de l'enquête de 2016.

### A.1. OBJECTIF DES ENQUÊTES

Des enquêtes initiales sur le coût de la vie sont menées périodiquement en vue de recueillir les données de référence nécessaires pour comparer le coût de la vie entre New York et les autres lieux d'affectation du monde, l'objectif étant d'assurer la parité de pouvoir d'achat des traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en poste dans des lieux d'affectation donnés et de leurs homologues à New York. Les enquêtes initiales de 2016 ont été effectuées conformément à la méthode, aux directives et aux procédures approuvées par la Commission et avec la participation active de nombreuses parties prenantes.

L'application des résultats des enquêtes menées vise à recalculer les traitements nets des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur de manière à assurer un pouvoir d'achat égal aux fonctionnaires de toutes les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. À cette fin, les données recueillies dans le cadre de l'enquête effectuée dans un lieu d'affectation donné servent à établir l'indice d'ajustement de ce lieu d'affectation, qui exprime le rapport observé entre le coût de la vie pour les fonctionnaires qui y sont en poste et le coût de la vie à New York, ville de référence. L'indice d'ajustement détermine la valeur du coefficient d'ajustement, lequel est publié chaque mois sur le site Web de la CFPI et indiqué sur les feuilles de paie des fonctionnaires et permet d'obtenir l'indice de classement (*indice de classement = 100 + coefficient d'ajustement*). Entre les enquêtes, la Commission a pour politique de mettre à jour l'indice d'ajustement en fonction de l'inflation et des fluctuations des taux de change, tout en préservant la stabilité des traitements en monnaie locale en ajustant le coefficient d'ajustement conformément aux règles opérationnelles. Ce

n'est qu'au moment de l'entrée en vigueur des résultats des nouvelles enquêtes que les coefficients peuvent être modifiés en fonction des indices d'ajustement.

## A.2 RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Pour comprendre les résultats des enquêtes sur le coût de la vie effectuées en 2016, les indices d'ajustement qui en découlent et leurs incidences sur les traitements dans les trois lieux d'affectation, il est nécessaire d'examiner l'évolution des indices d'ajustement et des indices de classement observée entre les deux dernières séries d'enquêtes. Le tableau 1 ci-dessous présente tout d'abord les indices d'ajustement et de classement établis à l'aide de la méthode d'enquête applicable en 2010 et appliqués pour la première fois en avril 2011, puis les indices en vigueur, actualisés conformément à la méthode de calcul de l'indice des ajustements et aux règles opérationnelles applicables au calcul de l'indice de classement. Il indique ensuite les deux indices issus des enquêtes de 2016, établis à l'aide de la nouvelle méthode et actualisés au 1<sup>er</sup> mai 2017, ainsi que la variation en pourcentage correspondante à la même date.

**Tableau 1. Évolution des indices d'ajustement et des indices de classement et variation en pourcentage entre l'entrée en vigueur des résultats des enquêtes de 2010, en avril 2011, et celle des résultats des enquêtes de 2016, au 1<sup>er</sup> mai 2017**

Lieu d'affectation	Enquêtes sur le coût de la vie effectuées en 2010				Enquêtes sur le coût de la vie effectuées en 2016			
	Enquêtes de 2010, avril 2011 [1],		Indices en vigueur au 1 <sup>er</sup> mai 2017 [2]		Enquêtes de 2016, au 1 <sup>er</sup> mai 2017 [3],		Variation au 1 <sup>er</sup> mai 2017 [4]	
	Indice d'ajustement	Indice de classement	Indice d'ajustement	Indice de classement	Indice d'ajustement	Indice de classement	Indice d'ajustement	Indice de classement
Genève	198,1	201,4	172,4	181,1	<b>167,1</b>	167,1	<b>-3,1 %</b>	-7,7 % <sup>a</sup>
Montréal	167,7	167,7	133,2	131,7	<b>134,5</b>	134,5	<b>1,0 %</b>	2,1 %
Washington	144,6	144,6	143,4	145,7	<b>145,5</b>	145,7	<b>1,5 %</b>	- <sup>b</sup>
<i>a. Le nouvel indice d'ajustement est inférieur à l'indice de classement en vigueur de plus de 5 %. Des mesures transitoires sont en place pour le personnel en poste. Voir la section B.4.1 pour des précisions sur la mise en œuvre de ces mesures.</i>								
<i>b. Le nouvel indice d'ajustement est inférieur à l'indice de classement en vigueur, mais de moins de 5 %. L'indice de classement demeure inchangé. Voir section B.4.3.</i>								

Les principales considérations qui ressortent du tableau 1 sont les suivantes :

- Pour mesurer la variation globale des indices du coût de la vie entre les deux enquêtes, il faut comparer les indices d'ajustement en vigueur en avril 2011

(colonne [1]) et ceux résultant de la nouvelle série d'enquêtes (colonne [3]). Le lieu d'affectation ayant connu la plus grande variation relative est Montréal, dont l'indice d'ajustement est tombé de 167,7 à 134,5 (baisse de près de 20 %).

- La différence entre l'indice d'ajustement et l'indice de classement en vigueur (colonne [2]) exprime la mesure dans laquelle, en raison des règles opérationnelles existantes, le montant des traitements n'est plus conforme au principe fondamental de la parité de pouvoir d'achat mesuré en dollars des États-Unis. On note tout particulièrement un écart important pour Genève, où l'indice de classement s'élève à 181,1 et l'indice d'ajustement à 172,4 (l'indice d'ajustement est environ 5 % inférieur à l'indice de classement).
- La variation des indices d'ajustement au 1<sup>er</sup> mai 2017 (colonne [4]) s'explique, dans une large mesure, par la modification de la méthode applicable à l'établissement de ces indices. L'adoption de la nouvelle méthode a eu pour effet, par exemple, de diminuer de 3,1 % l'indice d'ajustement de Genève et d'augmenter de 1,5 % celui de Washington.
- La variation des indices de classement (colonne [4]) rend compte de l'effet conjugué des règles opérationnelles régissant le calcul des traitements et des changements méthodologiques.

Dans le cadre de la série d'enquêtes sur le coût de la vie de 2016, plusieurs améliorations recommandées par le Comité consultatif pour les questions d'ajustement (CCPQA) à ses sessions précédentes et approuvées par la Commission ont été apportées à l'établissement des indices d'ajustement. Ces améliorations visaient à rendre le système des ajustements plus fiable, plus transparent et plus conforme à son objectif, à savoir assurer l'égalité de pouvoir d'achat des traitements nets entre les lieux d'affectation. À sa trente-neuvième session, bénéficiant de la pleine participation de représentants de l'administration et des fédérations du personnel, le Comité a examiné la conception et l'administration des enquêtes initiales sur le coût de la vie de 2016, ainsi que l'analyse des résultats de celles-ci. Il a confirmé que les enquêtes de 2016 avaient été conduites de manière pleinement conforme à la méthode, aux directives et aux procédures approuvées par la Commission. Il convient de noter que le Comité n'a pas examiné, à sa trente-neuvième session, l'incidence des résultats sur les traitements du personnel, conformément aux règles opérationnelles établies par la Commission, étant donné que ces questions ne relèvent pas de sa compétence et qu'il était de toute façon impossible de déterminer les incidences définitives sur les traitements en l'absence d'estimations récentes de l'inflation et des taux de change.

La section suivante présente brièvement les deux facteurs sous-jacents expliquant les résultats obtenus pour chacune des trois villes sièges, à savoir :

- L'effet conjugué de l'**évolution relative de l'inflation** entre New York et chacun des lieux d'affectation et des **fluctuations des taux de change**,

autrement dit la différence entre l'évolution des prix enregistrée dans tel ou tel lieu d'affectation et celle observée à New York, mesurée en dollars des États-Unis.

- Les incidences de la **révision de la méthode d'établissement des indices d'ajustement**, consistant à mesurer le coût de la vie dans tel ou tel lieu d'affectation par rapport à New York, compte tenu des variations du coût de la vie effectif enregistrées lors des mises à jour des indices d'ajustement effectuées depuis l'enquête de 2010.

### **A.3 PRINCIPAUX FACTEURS DE L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE MIS EN ÉVIDENCE PAR LES ENQUÊTES**

La présente section présente brièvement les principaux facteurs de l'évolution du coût de la vie dans les lieux d'affectation concernés par rapport à New York. On s'y intéresse à la variation de l'indice du coût de la vie propre à tel ou tel lieu d'affectation, plutôt qu'à la variation des indices d'ajustement et des indices de classement due à la modification des traitements de base et aux règles opérationnelles. Les enquêtes ayant été effectuées en septembre et octobre 2016, l'analyse porte sur les indices du coût de la vie applicables aux dates des enquêtes en 2010 et 2016, et non aux dates retenues pour l'établissement des traitements, comme dans le tableau 1, ce qui exclut les actualisations. On trouvera à la section B l'ensemble des estimations et des chiffres mentionnés dans la présente partie, ainsi que des précisions et des renseignements complémentaires sur l'établissement des indices d'ajustement et l'application des règles opérationnelles pertinentes.

#### **A.3.1 GENÈVE**

Le tableau 2 ci-après résume l'évolution du coût de la vie relatif à Genève constatée entre l'enquête de 2010 et l'enquête de 2016. L'indice du coût de la vie établi sur la base de l'enquête de septembre 2010 (112,2) indiquait que la vie à Genève était 12,2 % plus chère qu'à New York. La comptabilisation de l'inflation – à **Genève et New York** – et des fluctuations des taux de change s'est traduite par une baisse de 4,9 % du coût de la vie relatif à Genève (106,7), conformément au processus d'actualisation en vigueur. En octobre 2016, la méthode d'enquête ayant été révisée, on a obtenu un indice de 102,5 à l'issue de la nouvelle enquête, soit une baisse supplémentaire de 4 % du coût de la vie à Genève mesuré en dollars des États-Unis. Au total, on a donc enregistré une diminution de 8,7 % du coût de la vie à Genève par rapport à New York.

**Tableau 2. Indices du coût de la vie à Genève par rapport à New York entre 2010 et 2016**

<i>Enquête</i>	<i>Date</i>	<i>Indice</i>	<i>Valeur</i>	<i>Change</i>
<i>Enquête de 2010</i>	<i>Septembre 2010</i>	<i>Indice du coût de la vie (1)</i>	112,2	
	<i>Octobre 2016</i>	<i>Indice du coût de la vie actualisé (2)</i>	106,7	
		<i>Prise en compte du taux de change et de l'inflation (2)/(1)-1</i>		-4,9 %
<i>Enquête de 2016</i>	<i>Octobre 2016</i>	<i>Indice du coût de la vie (3)</i>	102,5	
		<i>Prise en compte des changements méthodologiques (3)/(2)-1</i>		-4,0 %
<b><i>Variation globale (3)/(1)-1</i></b>				<b>-8,7 %</b>

Cette diminution globale du coût de la vie par rapport à New York en dollars des États-Unis ne signifie pas que le coût de la vie à Genève a diminué, bien au contraire. En dépit de la légère déflation (baisse des prix nationaux) ressortant des chiffres officiels suisses, l'indice du coût de la vie actualisé établi par la CFPI révèle que le coût des biens et services habituellement achetés par le personnel des Nations Unies a augmenté entre 2010 et 2016; tant l'indice des loyers établi sur la base des enquêtes annuelles effectuées par le Service international des rémunérations et des pensions que le montant des primes d'assurance maladie versées par le personnel des Nations Unies à Genève ont enregistré une hausse. Ces dépenses ont toutefois progressé à New York aussi, et ce, plus vite qu'à Genève. C'est pourquoi, en termes relatifs, le coût de la vie à Genève a diminué par rapport à New York, malgré une possible hausse des prix ou des coûts locaux. Les principaux facteurs de cette diminution sont les suivants :

- Au cours des six dernières années, New York a connu une forte inflation globale et Genève une légère déflation globale. Le taux élevé d'inflation constaté à New York, conjugué à la force relative du franc suisse vis-à-vis du dollar des États-Unis, a entraîné une diminution d'environ 6,8 % de l'indice des dépenses locales (hors logement).
- L'indice des loyers a enregistré une légère augmentation à Genève (1,7 %) mais une hausse notable à New York (11,8 %), ce qui a contribué à réduire d'environ 7,8 % l'indice du coût du logement.
- New York a connu une augmentation du montant des primes d'assurance maladie plus forte que Genève, ce qui a entraîné une diminution d'environ 9,4 % de l'indice du coût de l'assurance maladie.

Comme indiqué précédemment, la série d'enquêtes sur le coût de la vie de 2016 a tenu compte d'un certain nombre d'améliorations méthodologiques concernant l'établissement des indices d'ajustement, comme l'avait recommandé le CCPQA. À Genève, l'effet de ces changements méthodologiques a été globalement négatif, essentiellement pour les raisons suivantes:

- L'élément dépenses locales (hors logement) de l'indice d'ajustement a enregistré une nouvelle baisse, de 7,9 %. L'adoption de nouveaux coefficients de pondération des dépenses et d'un panier de consommation plus représentatif a eu un effet négatif limité. La différence entre l'indice du coût de la vie réel issu de la nouvelle enquête et l'ancien indice actualisé a eu un effet plus marqué, qui traduit une évolution non prise en compte par le processus d'actualisation. Le taux officiel d'inflation constaté entre les deux enquêtes était de 10,7 % aux États-Unis et de -1,2 % en Suisse.
- L'élément logement de l'indice d'ajustement a diminué de 3,5 % en raison de l'application de la nouvelle méthode de calcul de l'indice des loyers. L'application de coefficients de pondération réels pour différents types de logements tenant compte des habitudes en matière de logement et des loyers pratiqués dans les cantons de Genève et de Vaud (hors France) et à New York a eu un effet négatif notable. Cet écart a été partiellement compensé par la prise en compte de banlieues plus abordables dans l'échantillon de quartiers de New York retenus aux fins de l'établissement de l'indice des loyers.
- La nouvelle méthode de calcul du coefficient de pondération pour l'élément dépenses non locales a entraîné, toutes choses étant égales par ailleurs, une légère augmentation de l'indice du coût de la vie global (0,3 %).

### **A.3.2 MONTRÉAL**

Contrairement à Genève, Montréal est plus abordable que New York. Il ressort du tableau 3 qu'en 2010, l'indice du coût de la vie à Montréal (96,4) était de 3,6 % inférieur à celui de New York. La prise en compte de l'inflation à Montréal et à New York et des fluctuations du taux de change du dollar canadien s'est traduite par une baisse de 12,6 % (84,3) du coût de la vie relatif à Montréal. L'enquête de 2016 a abouti à un indice de 83,2, soit une nouvelle baisse de 1,2 % du coût de la vie relatif à Montréal. Au total, les deux enquêtes ont mis en évidence une diminution de 13,7 % du coût de la vie à Montréal par rapport à New York.

**Tableau 3. Indices du coût de la vie à Montréal par rapport à New York entre 2010 et 2016**

<i>Enquête</i>	<i>Date</i>	<i>Indice</i>	<i>Valeur</i>	<i>Change</i>
<i>Enquête de 2010</i>	<i>Septembre 2010</i>	<i>Indice du coût de la vie (1)</i>	96,4	
	<i>Octobre 2016</i>	<i>Indice du coût de la vie actualisé (2)</i>	84,3	
	<i>Prise en compte du taux de change et de l'inflation (2)/(1) -1</i>			
<i>Enquête de 2016</i>	<i>Octobre 2016</i>	<i>Indice du coût de la vie (3)</i>	83,2	
	<i>Prise en compte des changements méthodologiques (3)/(2)-1</i>			
<b><i>Variation globale (3) / (1) -1</i></b>				<b>-13,7 %</b>

Bien que l'inflation globale, mesurée par les indices nationaux des prix à la consommation, n'ait pas été sensiblement différente entre New York et Montréal et n'ait donc pas eu un impact important sur la parité de pouvoir d'achat, la dépréciation soutenue du dollar canadien par rapport au dollar des États-Unis constatée depuis 2010 a eu un effet notable. Les principaux facteurs de la diminution de l'indice du coût de la vie à Montréal sont les suivants :

- L'élément dépenses locales (hors logement) a enregistré une diminution relative de 18,4 %, essentiellement sous l'effet du taux de change.
- L'indice du logement calculé conformément à la méthode de 2010 a diminué de 23,5 % entre la date de l'enquête de 2010 et celle de l'enquête de 2016, eu égard, à nouveau, à la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar des États-Unis et à la progression bien plus rapide de l'inflation des loyers à New York, mise en évidence par les données sur les loyers publiées par le Service international des rémunérations et des pensions.
- L'augmentation du montant des primes d'assurance maladie, bien plus marquée à New York qu'à Montréal, et le taux de change sous-jacent ont entraîné une diminution d'environ 18,4% de l'indice du coût de l'assurance maladie.

Les modifications apportées à la méthode d'enquête n'ont eu qu'un faible effet cumulé, malgré quelques différences selon les éléments constitutifs de l'indice du coût de la vie :

- Les améliorations apportées à la méthode d'enquête, la modification de la composition du panier de consommation et les révisions des coefficients de pondération des dépenses, ainsi que l'augmentation plus rapide de l'inflation à New York, dont témoignent les données sur les prix recueillies par la CFPI par



rapport à celles fondées sur les indices nationaux des prix à la consommation, ont donné lieu à une nouvelle baisse, de 5,4 %, de l'élément dépenses locales (hors logement).

- La nouvelle méthode de calcul de l'indice des loyers, qui consiste à appliquer des coefficients de pondération propres à chacun des lieux d'affectation pour les types de logement et à prendre en compte des banlieues plus abordables dans la liste des quartiers de New York retenus, a donné lieu à une augmentation de 16,7 % de l'indice du logement. L'évolution des habitudes en matière de logement ayant été mineure, ce changement est en grande partie imputable à une diminution des loyers moyens à New York.
- La modification de la méthode de calcul du coefficient de pondération pour l'élément dépenses non locales par rapport à la série d'enquêtes de 2010 a entraîné une baisse de 0,2 % de l'indice du coût de la vie global.

### A.3.3 WASHINGTON

Tout comme à Montréal, le coût de la vie à Washington est moins élevé qu'à New York. Il ressort du tableau 4 qu'en 2010, l'indice du coût de la vie à Washington (88,9) était de 11,1 % inférieur à celui de New York. Après comptabilisation de l'inflation à Washington et New York, l'indice du coût de la vie a fait apparaître une légère baisse, de 0,5 % (88,5). La nouvelle enquête menée en septembre 2016 a donné lieu à un indice de 88,7, ce qui dénote une faible augmentation (0,2 %) du coût de la vie relatif à Washington. Les deux enquêtes n'ont fait apparaître qu'une légère variation totale de (-0,3 %) du coût de la vie mesuré par rapport à New York.

**Tableau 4. Indices du coût de la vie à Washington par rapport à New York entre 2010 et 2016**

<i>Enquête</i>	<i>Date</i>	<i>Indice</i>	<i>Valeur</i>	<i>Change</i>
<i>Enquête de 2010</i>	<i>Septembre 2010</i>	<i>Indice du coût de la vie (1)</i>	88,9	
	<i>Septembre 2016</i>	<i>Indice du coût de la vie actualisé (2)</i>	88,5	
	<i>Prise en compte des taux de change et de l'inflation (2)/(1) -1</i>			
<i>Enquête de 2016</i>	<i>Septembre 2016</i>	<i>Indice du coût de la vie (3)</i>	88,7	
	<i>Prise en compte des changements méthodologiques (3) / (2) -1</i>			
<i>Variation globale (3) / (1) -1</i>				<b>-0,3%</b>

Washington et New York ayant la même monnaie et leur indice du coût de la vie étant mis à jour de temps à autre sur la base du même indice des prix à la consommation (applicable aux villes des États-Unis), la faible diminution de 0,5 % constatée s'explique principalement par l'évolution des loyers. Les modifications sont les suivantes :

- L'effet le plus important a été la diminution initiale de 2,6 % de l'indice du logement, qui s'explique par le fait que l'inflation des loyers a progressé un peu plus rapidement à New York qu'à Washington.
- Le montant moyen des primes d'assurance maladie à Washington était inférieur à celui de New York en 2010, mais a augmenté un peu plus rapidement que celui-ci, ce qui a entraîné une augmentation globale de 5 % environ de l'indice du coût de l'assurance médicale.

Comme à Montréal, les modifications apportées à la méthode d'enquête ont eu un faible effet cumulé. Les principaux points à noter sont toutefois les suivants :

- L'adoption de la nouvelle méthode de calcul de l'indice des loyers a entraîné une hausse non négligeable de l'indice du logement, à savoir 7,7 %, du fait de la modification des coefficients de pondération pour les types de logements dans les deux lieux d'affectation et de la baisse moyenne des loyers à New York.
- La modification de la méthode d'établissement du coefficient de pondération pour l'élément dépenses non locales par rapport à la série d'enquêtes de 2010 a entraîné une baisse de 0,7 % de l'indice du coût de la vie global.

## **B. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES**

### **B.1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

L'enquête sur le coût de la vie se compose de deux parties : une enquête sur les prix, qui vise à recenser les prix et coûts d'un panier de biens et de services dans certains points de vente du lieu d'affectation considéré; et une enquête sur les dépenses de personnel, qui consiste à recueillir des données sur les dépenses des fonctionnaires remplissant les conditions requises.

Les données sur les prix recueillies servent à calculer l'écart entre les prix pratiqués dans le lieu d'affectation considéré et à New York, et les données relatives aux dépenses servent à déterminer la structure des dépenses ou les coefficients de pondération attribués à chaque catégorie de dépenses dans le lieu d'affectation considéré. Ces deux types de données servent à établir l'indice du coût de la vie, lequel correspond à une estimation du coût de la vie dans le lieu d'affectation par rapport à New York. L'indice du coût de la vie est ensuite rapporté à la rémunération au moment de la collecte de données sur les prix à New York afin d'obtenir l'indice d'ajustement. Celui-ci est alors converti en coefficient d'ajustement (qui détermine le montant des traitements) grâce à l'application d'un certain nombre de règles opérationnelles visant à instaurer un équilibre raisonnable entre les ajustements des traitements ponctuels destinés à remédier à l'écart de coût de la vie par rapport à New York et la stabilité de la rémunération.

Les résultats des enquêtes sur le coût de la vie à Genève, Montréal et Washington doivent être expliqués compte tenu du principe de base du système des ajustements, à savoir la parité de pouvoir d'achat des traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies dans tout quel lieu d'affectation et de leurs homologues à New York, ville de référence aux fins du système des ajustements.

Ce principe est mis en pratique par la conduite régulière d'enquêtes sur le coût de la vie, qui consistent à comparer les prix et coûts pratiqués au lieu d'affectation considéré à ceux pratiqués à New York pour un panier de biens et de services commun à tous les lieux d'affectation. Les données recueillies sont utilisées pour calculer les indices applicables à chaque lieu d'affectation par rapport à New York. Dans le même temps, les données concernant la structure des dépenses du personnel, recueillies dans le cadre de l'enquête sur les dépenses de personnel, servent à déterminer les coefficients de pondération attribués aux cinq grandes composantes de l'indice d'ajustement. La fréquence des enquêtes varie selon le type de lieu d'affectation ; à Genève et dans les autres villes sièges, des enquêtes sont normalement conduites tous les cinq ans. Dernièrement, cette période a été prolongée d'un an en raison de l'examen de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun.

Entre les enquêtes, les résultats sont mis à jour tous les mois à l'aide de coefficients d'inflation (série d'indices des prix à la consommation ventilés ou autres facteurs calculés spécialement à cette fin). Ces actualisations ne donnent qu'une approximation des écarts de coût de la vie entre les lieux d'affectation considérés et New York, alors qu'une nouvelle enquête permet d'obtenir une estimation plus précise. Par ailleurs, conformément aux règles

opérationnelles applicables au calcul des traitements définies par la Commission, on fait en sorte de préserver la stabilité en monnaie locale de la rémunération dans les lieux d'affectation du groupe I en la protégeant des fluctuations mensuelles des taux de change. Cette mesure permet de maintenir la rémunération mensuelle à un niveau constant, quelles que soient les autres conditions macroéconomiques, dans des lieux d'affectation comme Genève, où la monnaie locale est forte par rapport au dollar des États-Unis. Cette politique et plusieurs autres règles opérationnelles visant à trouver un compromis entre l'exactitude de la mesure du coût de la vie et la stabilité de la rémunération peuvent toutefois mettre à mal le principe de la parité de pouvoir d'achat des traitements entre New York et les autres lieux d'affectation. Le principal objectif des enquêtes sur le coût de la vie est de remédier à ce problème et de garantir de nouveau l'adéquation entre le montant des traitements et le coût de la vie réel.

## **B.2 ÉTABLISSEMENT DE L'INDICE D'AJUSTEMENT**

Toutes les informations recueillies dans le cadre d'une enquête sur le coût de la vie sont utilisées pour calculer l'indice du coût de la vie. Se présentant sous la forme d'une moyenne arithmétique pondérée, cet indice se compose de cinq grands éléments de dépense, à savoir :

- 1) L'élément dépenses locales (hors logement) ;
- 2) L'élément logement ;
- 3) L'élément assurance maladie ;
- 4) L'élément cotisations de retraite ;
- 5) L'élément dépenses non locales.

L'importance relative de chacun des éléments de l'indice d'ajustement est exprimée par les coefficients de pondération correspondants, qui sont calculés à partir des données recueillies dans les enquêtes sur les dépenses du personnel. Les coefficients de pondération attribués aux éléments logement, assurance maladie, cotisations de retraite et dépenses non locales sont calculés directement à partir des données propres au lieu d'affectation considéré, qui sont obtenues dans le cadre des enquêtes sur les dépenses du personnel ou fournies par des sources administratives. Si le coefficient de pondération global de l'élément dépenses locales (hors logement) est égal à 100 moins la somme des coefficients de pondération attribués aux autres éléments au moment de l'enquête, l'importance relative des différentes classes constitutives de cet élément est exprimée par des coefficients de pondération des dépenses communes, qui sont établis à partir des dépenses afférentes aux biens et services indiquées par les fonctionnaires dans le pays du lieu d'affectation et sont regroupés pour toutes les villes sièges afin de garantir la stabilité des coefficients.

Les coefficients de pondération des dépenses utilisés pour le calcul de l'indice d'ajustement diffèrent selon les lieux d'affectation, en fonction de la structure des dépenses des fonctionnaires concernés. Le tableau 5 indique les cinq grands éléments de l'indice d'ajustement et le coefficient de pondération attribué à chacun d'eux conformément aux résultats des enquêtes initiales sur le coût de la vie de 2016. Les valeurs tirées de ces coefficients sont additionnées pour obtenir l'indice du coût de la vie et, partant, l'indice d'ajustement.

**Tableau 5. Éléments de l'indice d'ajustement et part des dépenses qu'ils représentent conformément aux résultats de la série d'enquêtes sur le coût de la vie effectuées en 2016**

<i>Élément de l'indice d'ajustement</i>	<i>Genève</i>	<i>Montréal</i>	<i>Washington</i>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Dépenses locales (hors logement)	42	55	41
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	25	21	32
Assurance maladie	5	3	7
Cotisations de retraite	8	11	10
Dépenses non locales	20	10	10

L'élément dépenses locales (hors logement) recouvre un large éventail de dépenses : produits alimentaires et boissons non alcoolisées; boissons alcoolisées et tabac ; vêtements et chaussures mobilier, appareils ménagers et entretien courant du foyer; santé; transports ; communication; loisirs et culture ; éducation ; restaurants et hôtels et biens et services divers. Assorti d'un coefficient de pondération compris entre 42 % et 55 %, cet élément a une grande importance relative dans le calcul de l'indice du coût de la vie ou de l'indice d'ajustement.

L'élément logement recouvre les loyers, la maintenance et la réparation du logement, les services collectifs de distribution (eau, gaz, électricité, chauffage) et les autres frais afférents au logement. Il est également de la plus haute importance, puisque le coefficient de pondération qui lui est attribué est généralement compris entre 21 % et 32 % de l'indice.

L'élément assurance maladie correspond au montant moyen des primes d'assurance maladie payées par les fonctionnaires dans le lieu d'affectation considéré. Il est calculé sur la base de la proportion de fonctionnaires souscrivant aux différents plans d'assurance proposés dans le lieu d'affectation considéré. Cet élément a généralement une importance moindre, avec un coefficient de pondération compris entre 3 % et 7 %.

L'élément cotisations de retraite correspond au montant moyen des cotisations versées à tout moment à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et est identique pour tous les fonctionnaires quel que soit leur lieu d'affectation. Au début de la série d'enquêtes, cet indice est fixé à 100, et il fait l'objet d'augmentations périodiques qui coïncident avec les augmentations de la rémunération considérée aux fins de la pension. Cet élément a une importance moyenne dans le calcul de l'indice d'ajustement, avec un coefficient de pondération compris environ entre 8% et 10 %.

L'élément dépenses non locales recouvre les dépenses qu'un fonctionnaire en poste dans un pays engage dans un autre pays. L'indice correspondant à cet élément est mis à jour tous les mois et correspond à la moyenne pondérée du taux d'inflation de 26 pays exprimé en dollars des États-Unis, ce qui en fait pour ainsi dire un indice d'inflation mondial en dollars des États-Unis. Tout comme l'élément cotisations de retraite, l'élément dépenses non locales est le même pour tous les lieux d'affectation, à tout moment.

### **B.3 RÈGLES OPÉRATIONNELLES RÉGISSANT LE CALCUL DES TRAITEMENTS**

L'indice d'ajustement est une mesure statistique du coût de la vie dans un lieu d'affectation par rapport à New York ; il est actualisé tous les mois pour tenir compte de l'évolution des indicateurs macroéconomiques, à savoir l'inflation touchant chacun de ses éléments et les fluctuations des taux de change. Un certain nombre de règles opérationnelles servent à déterminer le coefficient d'ajustement et, partant, la rémunération mensuelle versée aux fonctionnaires. L'objectif global des règles opérationnelles est de trouver un compromis raisonnable entre la mesure exacte et ponctuelle du coût de la vie relatif et la stabilité de la rémunération (en monnaie locale dans les lieux d'affectation du groupe I et en dollars des États-Unis pour les lieux d'affectation du groupe II).

L'effet conjugué de ces règles pour les lieux d'affectation du groupe I est que la rémunération effectivement perçue (qui correspond au traitement de base majoré de l'indemnité de poste, déduction faite des cotisations à la Caisse des pensions) en monnaie locale, dont le montant est fixé à l'issue de chaque enquête, est maintenue au même niveau d'un mois à l'autre, sauf lorsque les ajustements annuels des éléments de l'indice d'ajustement destinés à tenir compte de l'inflation entraînent une hausse réelle des traitements, ou lorsque les augmentations périodiques des contributions du personnel à la Caisse des pensions entraînent de modestes ajustements à la baisse, à quoi s'ajoutent les augmentations périodiques de la rémunération nette à New York.

Conformément aux règles opérationnelles relatives au calcul des traitements, l'application des résultats des nouvelles enquêtes annule et remplace l'actualisation normale du coefficient d'ajustement. Lorsque l'indice d'ajustement obtenu à l'issue de l'enquête est supérieur à l'indice de classement applicable au moment de l'entrée en vigueur des résultats, comme c'est le cas de Montréal en mai 2017, le nouveau coefficient est égal au nouvel indice d'ajustement minoré de 100.

Lorsque l'indice d'ajustement découlant de l'enquête est inférieur à l'indice de classement applicable au moment de l'entrée en vigueur des résultats de l'enquête, mais pas de plus de 5 %, l'indice de classement applicable serait maintenu, comme c'est le cas de Washington. Lorsque l'indice d'ajustement issu de l'enquête est inférieur de plus de 5 % à l'indice de classement applicable au moment de l'entrée en vigueur des résultats de l'enquête, l'indice de classement est modifié, comme c'est le cas pour Genève.

Dans ce dernier cas, le personnel déjà en poste au lieu d'affectation au moment de l'entrée en vigueur des résultats (personnel existant) recevrait toutefois une indemnité transitoire permettant d'appliquer les résultats de l'enquête de manière progressive. Pendant les trois premiers mois suivant l'adoption du nouvel indice, l'indemnité transitoire couvrirait intégralement la différence entre l'ancien et le nouveau traitement. À l'issue de cette période, elle serait dans un premier temps réduite pendant trois mois de manière à rendre compte d'une baisse de 5 % de l'indice de classement pour le personnel existant, puis progressivement supprimée.

## B.4 INCIDENCES DES RÉSULTATS DES ENQUÊTES EFFECTUÉES À GENÈVE, MONTRÉAL ET WASHINGTON

Pour comprendre les résultats des enquêtes sur le coût de la vie menées en 2016 et leurs incidences sur les traitements dans les divers lieux d'affectation, il est nécessaire d'examiner l'évolution des indices d'ajustement et des indices de classement (coefficient d'ajustement majoré de 100) observée entre les résultats de l'enquête de 2010 et ceux de l'enquête de 2016.

Aux fins de l'évaluation des incidences des résultats de l'enquête sur les traitements du personnel, l'indice d'ajustement issu de l'enquête de 2016, mis à jour à la date de l'entrée en vigueur des résultats de l'enquête, est comparé à l'indice de classement applicable au même moment. La Commission ayant fixé la date de l'entrée en vigueur des résultats de l'enquête au 1<sup>er</sup> mai 2017, l'indice d'ajustement issu de l'enquête et l'indice de classement ont été actualisés à cette date, si bien que le nouvel indice de classement est déterminé en fonction de ces deux indices. Le nouvel indice de classement tient compte à la fois de l'écart éventuel entre l'indice d'ajustement découlant de l'enquête de 2010 mis à jour et l'indice de classement en vigueur, des incidences de l'adoption de la nouvelle méthode d'enquête et des données recueillies dans le cadre des enquêtes sur le coût de la vie de 2016. Le tableau 4 présente un état récapitulatif de la variation des indices de classement découlant des enquêtes sur le coût de la vie menées dans les lieux d'affectation concernés en 2016.

**Tableau 6. État récapitulatif au 1<sup>er</sup> mai 2017 de la variation de l'indice de classement de Genève, Montréal et Washington découlant des enquêtes sur le coût de la vie effectuées en 2016**

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Indice d'ajustement issu de l'enquête de 2016 actualisé</i>	<i>Indice d'ajustement issu de l'enquête de 2010 actualisé</i>	<i>Indice de classement en vigueur</i>	<i>Nouvel indice de classement</i>	<i>Variation de l'indice de classement</i>
Genève	167,1	172,4	181,1	167,1	-7,7 % <sup>a</sup>
Montréal	134,5	133,2	131,7	134,5	2,1 %
Washington	145,4	143,4	145,7	145,7	- <sup>b</sup>
<i>a. Le nouvel indice d'ajustement est inférieur à l'indice de classement en vigueur de plus de 5 %. Des mesures transitoires sont mises en place.</i>					
<i>b. Le nouvel indice d'ajustement est inférieur à l'indice de classement en vigueur, mais de moins de 5 %. L'indice de classement demeure inchangé.</i>					

### B.4.1 GENÈVE

Comme on peut le voir dans le tableau 6, le coefficient d'ajustement issu de l'enquête et actualisé au 1<sup>er</sup> mai 2017 est de 67,1 (l'indice de classement issu de l'enquête et actualisé est de 167,1), alors que le coefficient d'ajustement en vigueur est de 81,1, ce qui entraîne une



baisse des traitements de 7,7 % environ (en dollars des États-Unis). Le coefficient d'ajustement en vigueur (81,1) est établi sur la base de la règle opérationnelle qui assure la stabilité de la rémunération nette perçue en francs suisses pour Genève en ajustant celle-ci de façon à tenir compte des effets des fluctuations du franc suisse par rapport au dollar des États-Unis, l'inflation n'étant pas comptabilisée.

Le fait que l'indice d'ajustement découlant de l'enquête est inférieur à l'indice de classement en vigueur de plus de 5 % déclenche la mesure de réduction des écarts, autre règle opérationnelle visant à atténuer les incidences sur les traitements des résultats négatifs de l'enquête. Selon les règles établies, les traitements des nouveaux fonctionnaires affectés à Genève seront immédiatement calculés sur la base du nouvel indice de classement, tandis que les fonctionnaires déjà en poste bénéficieront d'une indemnité transitoire. Destinée à ajuster le coefficient d'ajustement applicable à Genève, cette indemnité couvrira intégralement la différence entre l'ancien et le nouvel indice de classement pendant les trois premiers mois, après quoi elle sera dans un premier temps réduite pendant trois mois d'un montant équivalant à 5 % de l'indice de classement, puis progressivement supprimée. Le tableau 5 présente l'évolution de la rémunération effectivement perçue en dollars des États-Unis pendant l'application de la mesure de réduction des écarts, autrement dit entre mai et novembre, **en partant du principe peu réaliste que les taux de change ne fluctueront pas durant cette période**. Dans cette hypothèse, la rémunération nette resterait inchangée entre mai et juillet 2017, puis serait réduite de 5 % en août 2017 et de 2,9 % en novembre 2017, après quoi, selon les dispositions actuelles, l'indemnité transitoire serait supprimée. **Les chiffres effectifs dépendront de l'évolution de l'inflation et des taux de change opérationnels de l'ONU, et donc de l'indice d'ajustement sous-jacent et de l'indice de classement en vigueur, entre mai et novembre 2017.**

Le tableau 7 indique l'évolution que connaîtraient, conformément aux règles opérationnelles, l'indemnité transitoire et la rémunération nette d'un fonctionnaire en poste à Genève (P4, échelon 6 avec indemnité pour conjoint à charge ou indemnité de parent isolé) à compter de la date de l'entrée en vigueur des résultats de l'enquête (1<sup>er</sup> mai 2017), à supposer que le taux de change du franc suisse par rapport au dollar des États-Unis demeure stable et que l'inflation mesurée par l'indice suisse des prix à la consommation soit nulle.

**Tableau 7. Mesure transitoire mise en place pour les traitements des fonctionnaires en poste à Genève**

<i>Date</i>	<i>Coef- ficient d'ajus- tement</i>	<i>Indemnité transitoire (personnel existant)</i>	<i>Traitement net (personnel nouvellement recruté) (en dollars É.-U.)</i>	<i>Traitement net (personnel existant) (en dollars É.-U.)</i>	<i>Variation de la rémuné- ration nette (en pour- centage)</i>	<i>Variation cumulée de la rémuné- ration nette (en pour- centage)</i>
Mai 2017	81,1	0		12 530,76		
Mai 2017	67,1	14	11 562,07	12 530,76	0	
Août 2017	67,1	5	11 562,07	11 908,03	-5,0	-5,0
Novembre 2017	67,1	0	11 562,07	11 562,07	-2,9	-7,7

#### **B.4.2 MONTRÉAL**

Comme indiqué dans le tableau 6 ci-dessus, l'indice d'ajustement issu de l'enquête d'octobre 2016, mis à jour au 1<sup>er</sup> mai 2017, est de 134,5, soit un coefficient d'ajustement de 34,5, ce qui représente une augmentation de 2,1 % de l'indice de classement.

#### **B.4.3 WASHINGTON**

Comme indiqué dans le tableau 6 ci-dessus, l'indice d'ajustement issu de l'enquête d'octobre 2016, mis à jour au 1<sup>er</sup> mai 2017, est de 145,4, soit un coefficient de 45,4. Toutefois, comme le nouvel indice d'ajustement est inférieur à l'indice de classement en vigueur (145,7) de moins de 5 %, ce dernier sera conservé, de même que le coefficient d'ajustement.

### **B-5 PRINCIPAUX FACTEURS DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE D'AJUSTEMENT**

La présente section comporte des indications détaillées sur l'analyse des principaux facteurs de l'évolution de l'indice d'ajustement, qui sont récapitulés à la section A.4. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- i) L'évolution des taux de change et de l'inflation relative entre le lieu d'affectation et New York; et
- ii) Les modifications de la méthode de calcul de l'indice d'ajustement.

L'incidence relative de chacun de ces facteurs sur l'évolution de l'indice d'ajustement au niveau global A été examinée à la Section A. Nous analysons à présent les mêmes facteurs en fonction de leur incidence sur l'évolution des principales composantes de l'indice d'ajustement qui, à leur tour, ont déterminé l'évolution de l'indice d'ajustement. Pour mieux comprendre cette évolution, il convient d'analyser les composantes de l'indice d'ajustement, ainsi que l'indice du coût de la vie dont il découle.

## B5.1 GENÈVE

L'indice du coût de la vie à Genève par rapport à New York a enregistré une baisse de 8,7 % entre les enquêtes sur le coût de la vie de septembre 2010 et octobre 2016. Comme le taux de change, bien qu'instable au cours de cette période de six ans, n'ait fluctué que légèrement lorsqu'on compare les niveaux constatés aux deux dates d'enquête susmentionnées, la baisse est imputable à peu près également aux différences entre les taux de l'inflation relative et aux modifications de la méthodologie. Le tableau 8 montre l'incidence de ces deux principaux facteurs, par composante. Dans la mesure où les cotisations de retraite sont identiques pour tous les lieux d'affectation et que celles-ci n'ont enregistré aucune variation relative, cette composante a été exclue de l'analyse.

**Tableau 8. Facteurs de l'évolution de l'indice d'ajustement à Genève**

<i>Composantes de l'indice d'ajustement</i>	<i>Inflation et fluctuations des taux de change entre 2010 et 2016</i>	<i>Modifications de la méthodologie - Octobre 2016</i>	<i>Total</i>
Dépenses locales (hors logement)	-6,8 %	-7,9 %	-14,2 %
Logement	-7,8 %	-3,5 %	-11,1 %
Assurance maladie	-9,4 %	0,2 %	9,2 %
Dépenses non locales	1,8 %	1,2 %	3,0 %
<b>Coût de la vie</b>	<b>-4,9 %</b>	<b>-4,0 %</b>	<b>-8,7 %</b>

Le tableau 9 montre comment l'évolution de l'indice du coût de la vie présentée au tableau 8 peut s'expliquer par le processus de mise à jour et l'application des changements de la méthodologie aux données de 2016. Par exemple, un examen des chiffres des tableaux 9 et 10 montre clairement que l'inflation et les fluctuations des taux de change ont eu pour incidence une baisse de 6,8 % de l'indice du coût de la vie au niveau de la composante des dépenses locales (hors logement), situation imputable au fait que l'indice du coût de la vie à Genève a augmenté de 0,8 %, tandis que celui de New York a été multiplié par 10 pour se situer à 8,2 %. De même, les changements apportés à la méthodologie ont entraîné une baisse d'environ 7,9 % de l'indice du coût de la vie, essentiellement en raison de l'application des changements de la méthodologie aux données de l'enquête de 2016.

**Tableau 9. Composante des dépenses locales (hors logement) de l'indice d'ajustement: éléments de l'évolution de l'indice du coût de la vie**

	<i>Ancien indice du coût de la vie (sept. 2010)</i>	<i>Ancien indice du coût de la vie (oct. 2016)</i>	<i>Différence</i>	<i>Nouvel indice du coût de la vie (oct. 2016)</i>	<i>Différence</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(2) / (1) – 1</i>	<i>(3)</i>	<i>(3) / (2) – 1</i>
Genève	131,3	132,4	0,8%	112,7	
New York	100	108,2	8,2%	100,0	
<b>Parité</b>	<b>131,3</b>	<b>122,4</b>	<b>-6,8%</b>	<b>112,7</b>	<b>-7,9%</b>

Le tableau 10 résume l'ensemble des modifications touchant toutes les autres composantes. Il convient de noter que le changement de l'indice d'ajustement à la date de l'enquête, qui se traduit par une baisse de 3,3 %, résulte de la différence entre les indices d'ajustement indiqués dans les colonnes D et B (166,66/172,42–1). Comme indiqué précédemment, si ce changement permet d'évaluer les incidences potentielles sur les traitements lorsqu'il est appliqué à la date de l'enquête, il ne mesure pas exclusivement l'évolution relative du coût de la vie, puisqu'il intègre les modifications apportées au barème des traitements de base du système commun de l'ONU, comme en atteste l'indice révisé de la ville de base entre les enquêtes.

S'il est vrai que la baisse constatée dans les résultats de l'enquête s'explique essentiellement par l'évolution défavorable des indicateurs de Genève, l'enquête sur le coût de la vie réalisée en octobre 2016 a fait apparaître une nouvelle baisse de l'indice du coût de la vie, qui est passé de de 106,71 à 102,47, soit environ 4 %, ce recul étant imputable à une baisse de 7,9 % de l'indice des dépenses locales (hors logement) et de 3,5 % de l'indice du coût du logement, tandis que l'indice des dépenses non locales augmentait de 1,2 %.

**Tableau 10. Aperçu de l'évolution de l'indice du coût de la vie et de l'indice d'ajustement entre les enquêtes de 2010 et de 2016**

	Série d'enquêtes de 2010						Série d'enquêtes de 2016					
	Col. A		Col. B		Col. C		Variation entre les tableaux A et C			Col. D		Variation entre les tableaux C et D
	Indice d'ajustement à la date de l'enquête		Indice d'ajustement actualisé		Indice d'ajustement actualisé (nouvelle base)		Évolution de l'indice	Évolution de la contribution	Indice d'ajustement à la date de l'enquête			
	Sept. 2010	Coef- ficient de pondé- ration (%)	Indice	Oct. 2016	Coef- ficient de pondé- ration (%)	Indice			Oct. 2016	Coef- ficient de pondé- ration (%)	Indice	Évolution de l'indice
Dépenses locales (hors logement)	38,53	131,33	38,53	132,44	38,53	122,38	-6,8%	-3,1 %	41,46	112,67	-7,9%	
Logement	26,15	108,29	26,15	109,33	26,15	99,83	-7,8%	-2,0 %	25,41	96,31	-3,5%	
Assurance maladie	4,34	63,02	4,34	74,67	4,34	57,11	-9,4%	-0,2 %	4,89	57,24	0,2%	
Cotisations de retraite	8,28	100,00	8,28	104,71	8,28	100,00	0,0%	0,0 %	8,24	100,00	0,0%	
Dépenses non locales	22,70	98,27	22,70	95,62	22,70	100,00	1,8%	0,3 %	20,00	101,21	1,2%	
<b>Indice du coût de la vie</b>	<b>100,00</b>	<b>112,24</b>	<b>100,00</b>	<b>113,23</b>	<b>100,00</b>	<b>106,71</b>	<b>-4,9%</b>		<b>100,00</b>	<b>102,47</b>	<b>-4,0%</b>	
<i>Indice de la ville de base</i>		<i>162,940000</i>		<i>152,267396</i>		<i>162,654096</i>				<i>162,654096</i>		
<b>Indice d'ajustement</b>		<b>182,88</b>		<b>172,42</b>		<b>173,58</b>				<b>166,66</b>		

Tableau A : Indice d'ajustement pour Genève, résultant de la série d'enquêtes de 2010, septembre 2010

Tableau B : Indice d'ajustement actualisé pour Genève, résultant de la série d'enquêtes de 2010, octobre 2016 (base 100 = New York-juin 2010)

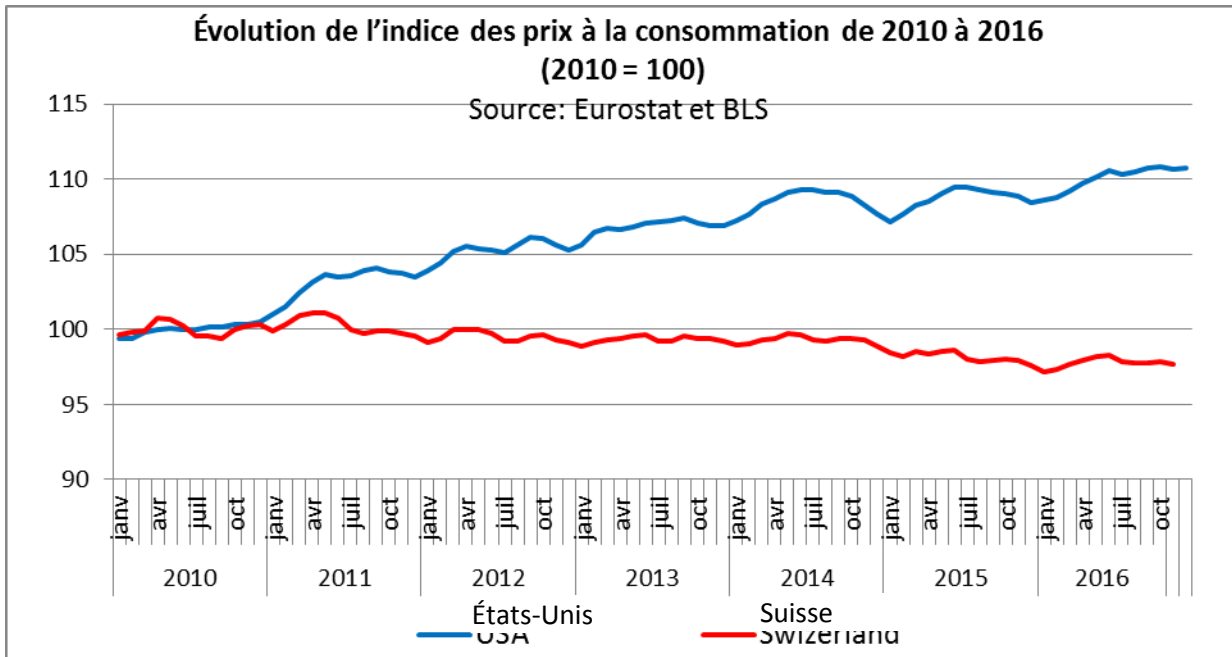
Tableau C : Indice d'ajustement actualisé (nouvelle base), octobre 2016 (base 100 = New York-juin 2010)

Tableau D : Indice d'ajustement pour Genève, résultant de la série d'enquêtes de 2016, octobre 2016

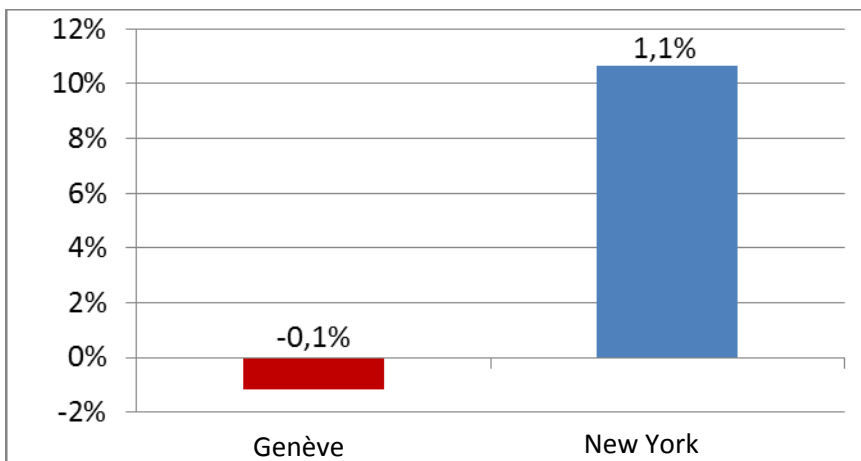
Pour pouvoir comparer les résultats actualisés de l'enquête sur l'indice du coût de la vie d'octobre 2016 pour Genève (colonne B) - les prix de référence étant ceux de juin 2010 à New York - à ceux de l'enquête sur le coût de la vie d'octobre 2016 pour Genève (colonne D), qui s'appuie sur les prix de juin 2016 à New York, il faut ajuster la base de la comparaison avec le niveau de l'inflation globale mesurée à New York (comprenant les facteurs d'inflation pour toutes les grandes composantes de l'indice d'ajustement), de 2010 à 2016 (colonne C). Cet ajustement effectué, l'évolution de l'index montre que l'évolution du coût de la vie a été d'environ 5 % plus rapide à New York qu'à Genève au cours de la période de 6 ans.

Ce panorama, qui reflète la diminution de 6,8 % de l'indice des dépenses locales (hors logement), cadre avec l'inflation des prix à la consommation, qui a manifestement été plus rapide à New York qu'à Genève. Les indices des prix à la consommation (IPC) nationaux, qui sont utilisés pour la mise à jour mensuelle des indices des deux lieux d'affectation, montrent que, si l'inflation a légèrement baissé à Genève au cours des six dernières années, son taux cumulé a dépassé 10 % aux États-Unis durant la même période, ainsi que l'indiquent les graphiques 1 et 2.

**Graphique 1. Évolution des prix à la consommation aux États-Unis et en Suisse**



**Graphique 2. Taux d'inflation cumulé entre les enquêtes sur le coût de la vie aux États-Unis et en Suisse**



L'incidence des changements méthodologiques sur l'indice des dépenses locales (hors logement) a été mineure mais pas entièrement négligeable. L'incidence globale de ces changements sur la composition du panier et les nouveaux coefficients de pondération des dépenses enregistrés depuis l'enquête sur le coût de la vie de 2016 a consisté en une baisse d'environ 0,8 % de l'indice général des dépenses locales (hors logement). Le reste de la baisse de 7,9 % de l'indice des dépenses locales (hors logement) imputable aux changements méthodologiques reflète l'élargissement des différentiels de coût de la vie entre New York et Genève, au-delà de l'incidence de la mise à jour, tel que mesuré par les enquêtes sur les prix de 2016 effectuées dans ces deux villes. Les mesures ainsi effectuées expliquent aussi en partie les différences éventuelles que présentent les processus de sélection des points de vente et des marques de produits pris en compte dans les comparaisons de prix.

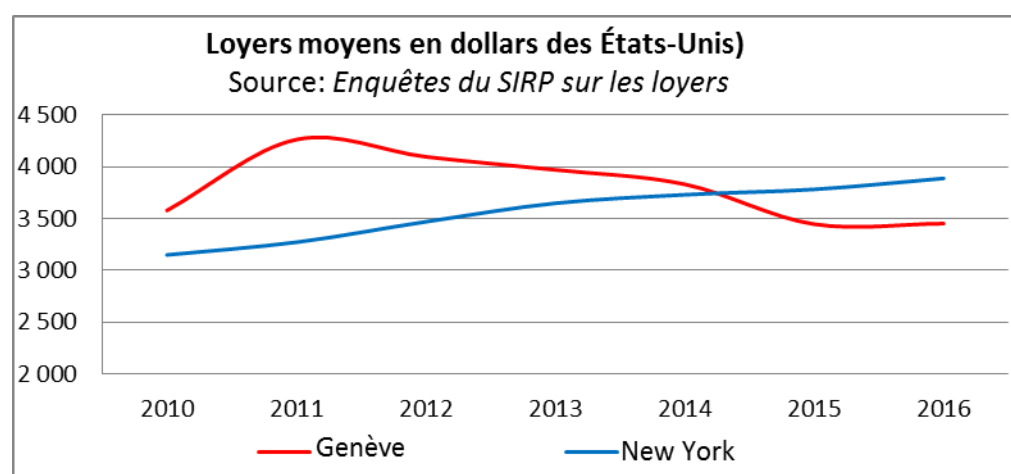
L'inflation des loyers est un autre volet de l'évolution des prix et, à dans ce domaine, l'évolution moyenne des loyers à Genève a été remarquablement différente de celle constatée à New York. Par rapport à New York, la composante du logement à Genève a enregistré une baisse d'environ 7,8 % entre les enquêtes de 2010 et d'octobre 2016. Pour le seul indice des loyers, le changement est encore plus notable puisqu'il fait apparaître une baisse relative des loyers de plus de 9 % entre Genève et New York, comme indiqué au tableau 11.

**Tableau 11. Indice des loyers à Genève**

	<i>Sept. 2010</i> <i>(1)</i>	<i>Oct. 2016</i> <i>(2)</i>	<i>Différence</i> <i>(2) / (1) - 1</i>
Genève	109,8	111,6	1,7%
New York	100,0	111,8	11,8%
<b>Parité</b>	<b>109,8</b>	<b>99,9</b>	<b>-9,1%</b>

Il convient de noter que, pour le calcul de l'indice des loyers, l'indice d'ajustement fait appel aux données sur les loyers du marché recueillies par le Service international des rémunérations et des pensions (SIRP) et utilise la méthodologie recommandée par le CCPQA et approuvée par la Commission. En particulier, aux fins de la mise à jour des parités de loyers établies à l'occasion des enquêtes initiales sur le coût de la vie, la CFPI utilise les données sur les loyers moyens recueillies lors des enquêtes du SIRP sur les loyers. L'évolution de la moyenne pondérée des loyers (les coefficients de pondération étant établis en fonction des schémas résidentiels propres aux différents lieux d'affectation), et non l'indice des loyers fondée sur une moyenne mobile de 6 ans des loyers, est présentée au graphique 3.

**Graphique 3. Loyers moyens à Genève et à New York**



L'incidence globale des changements de la méthode de calcul de l'indice des loyers (nouvelles classes de logement (types et superficie), nouveaux coefficients de pondération et échantillonnage élargi des zones de location à New York) consiste en une diminution de 7,4 % (comme indiqué au tableau 12 ci-après), contre une diminution globale de 3,5 % de la

composante du logement de l'indice d'ajustement, reflétant les parités croissantes des autres sous-composantes du logement, telles que l'eau, l'électricité, le gaz et les combustibles.

**Tableau 12. Incidence de la nouvelle méthode de calcul de l'indice des loyers**

	<i>Indice actualisé de 2010 (1)</i>	<i>Enquête de 2016 (2)</i>	<i>Différence (2) / (1) - 1</i>
Genève	111,6	92,5	
New York	111,8	100,0	
<b>Parité</b>	<b>99,9</b>	<b>92,5</b>	<b>-7,4 %</b>

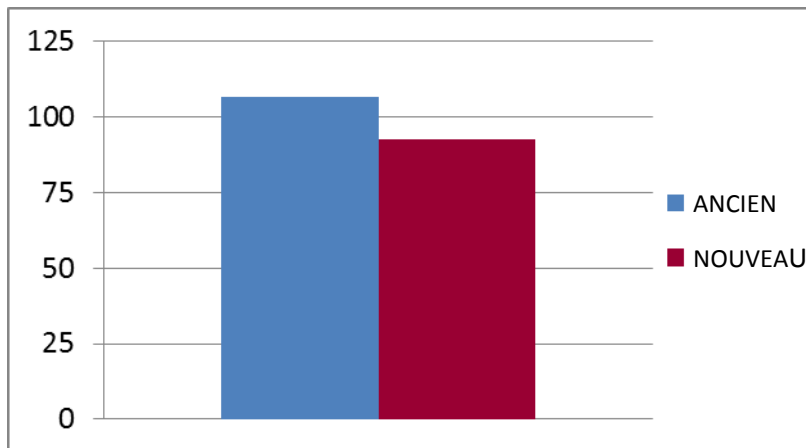
Le calcul des parités de loyers fondé sur l'enquête de 2016 sur le coût de la vie mérite des explications supplémentaires. Pour ladite enquête, l'échantillon des zones d'habitation de New York a été révisé pour inclure de nouveaux appartements locatifs dans le comté de Westchester et le secteur de Brooklyn. Appliqué pour la première fois dans le calcul de l'indice des loyers, cet élargissement a eu une incidence importante sur la moyenne pondérée sur 6 ans des loyers à New York, se traduisant par une baisse de près de 15 % par rapport à l'ancienne moyenne des loyers de New York, d'où une hausse corrélative des parités de loyers pour Genève. La révision de l'échantillonnage des zones d'habitation à New York a donc été bénéfique pour tous les lieux d'affectation, dans la mesure où elle a donné lieu à une baisse des loyers moyens par rapport à l'ancien échantillonnage.

L'autre changement important intervenu dans le calcul de l'indice des loyers a été l'adoption de coefficients de pondération propres à chaque lieu d'affectation pour différentes classes de logements (en fonction de la part occupée par les fonctionnaires dans les appartements d'une à trois chambres, les studios, les maisons individuelles et les maisons jumelées). Auparavant, ces coefficients étaient fondés sur des estimations dépassées provenant de sources extérieures et étaient les mêmes pour tous les lieux d'affectation, l'indice qui en résultait ne remplissaient pas les conditions requises pour un indice de Fisher. Le CCPQA avait donc recommandé l'utilisation de coefficients de pondération propres aux différents lieux d'affectation, obtenus à partir des données recueillies dans l'enquête sur les dépenses du personnel, dans le cadre des améliorations méthodologiques touchant la série d'enquêtes de 2016.

À Genève, le coefficient de pondération pour les maisons individuelles et les maisons jumelées est tombé de 44 % à 28 %, tandis que celui des appartements a corrélativement augmenté pour atteindre 72 %, ce qui atteste d'une modification radicale des schémas d'habitation du personnel. Cette diminution sensible de l'importance relative du poids des maisons à loyer élevé à Genève (la location d'une maison est plus onéreuse à Genève qu'à New York) en faveur des appartements (les appartements sont généralement moins chers à Genève qu'à New York) a eu pour effet de réduire l'indice des loyers et, par extension, l'indice global du logement. Toutes choses étant égales par ailleurs, l'incidence marginale de ce changement consiste en une baisse de 14,2 % de l'indice des loyers, comme indiqué au graphique 4, contre une baisse effective de 7,4 %, telle que mentionnée au tableau 12.

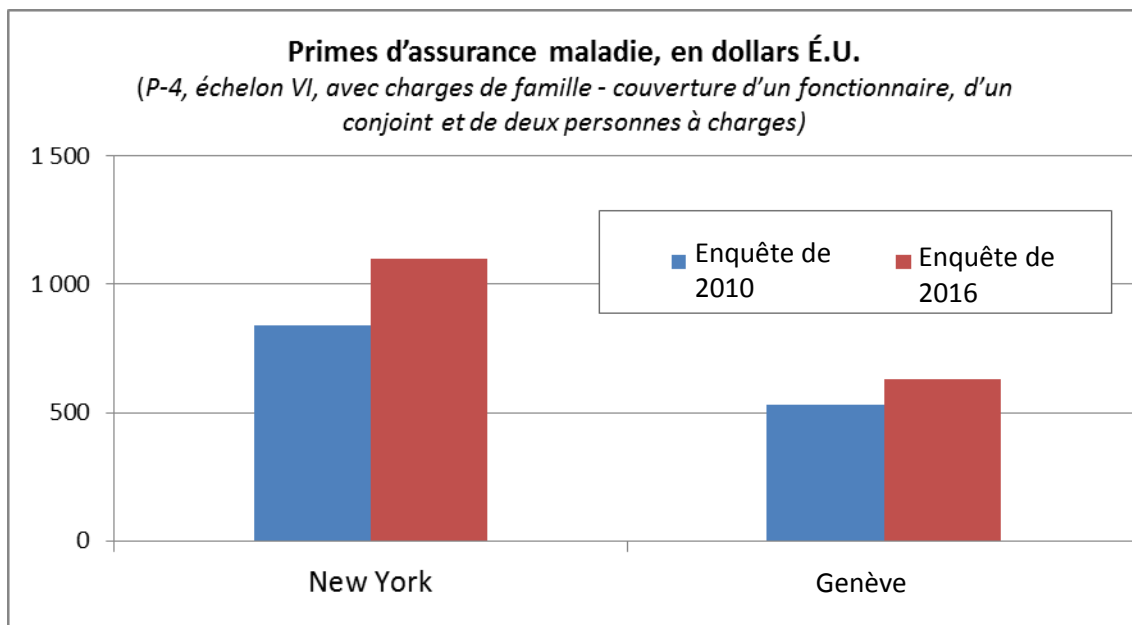


**Graphique 4. Incidence des coefficients de pondération de types de logement sur la parité des loyers pour Genève**



Le changement le plus important intervenu au niveau des composantes de l'indice a concerné les primes d'assurance médicale, qui ont augmenté de près de 20 % à Genève et de plus de 30 % à New York, comme l'indiquent le graphique 5 et le tableau 13 ci-après. Toutefois, du fait de son poids relativement faible, l'indice de l'assurance maladie n'a qu'une incidence limitée sur l'indice d'ajustement global.

**Graphique 5. Primes d'assurance maladie versées à Genève et à New York**



**Tableau 13. Indice de l'assurance maladie**

	<i>Sept. 2010 (1)</i>	<i>Oct. 2016 (2)</i>	<i>Différence (2) / (1) - 1</i>
Genève	63,0	74,7	18,5 %
New York	100,0	130,8	30,8 %
<b>Parité</b>	<b>63,0</b>	<b>57,1</b>	<b>-9,4 %</b>

L'indice des dépenses non locales a enregistré une hausse de 1,2 % à la date de l'enquête, comme indiqué dans la dernière colonne du tableau 10. La méthode de compilation de l'indice des dépenses non locales n'a pas changé depuis le cycle antérieur. Toutefois, la méthode de détermination du coefficient de pondération de la composante des dépenses non locales a changé et rend désormais mieux compte des dépenses non locales effectives signalées par les fonctionnaires dans un système de fourchettes d'une largeur de 10 %. Pour Genève, le changement s'est traduit par une légère baisse du coefficient de pondération des dépenses non locales, passé de 22,7 % lors de la dernière série d'enquêtes à 20 %, ce qui est légèrement avantageux pour l'indice d'ajustement. En application de la méthode en vigueur, cet excédent de 2,7 % du coefficient de pondération a été affecté à la composante des dépenses locales (hors logement) et puisqu'à Genève l'indice des dépenses locales (hors logement) est supérieur à celui des dépenses non locales, le changement méthodologique s'est traduit par une hausse de l'indice d'ajustement global pour Genève, qui est passé d'environ 166,17 selon l'ancienne méthode à 166,66, soit une augmentation de 0,3 %, comme indiqué au tableau 14.

**Tableau 14. Incidence du changement de spécification du coefficient de pondération des dépenses non locales**

<i>Indice d'ajustement obtenu avec l'ancien coefficient de pondération des dépenses non locales</i>	<i>Indice d'ajustement résultant de l'enquête</i>	<i>Différence (2) / (1) - 1</i>
166,17	166,66	0,3%

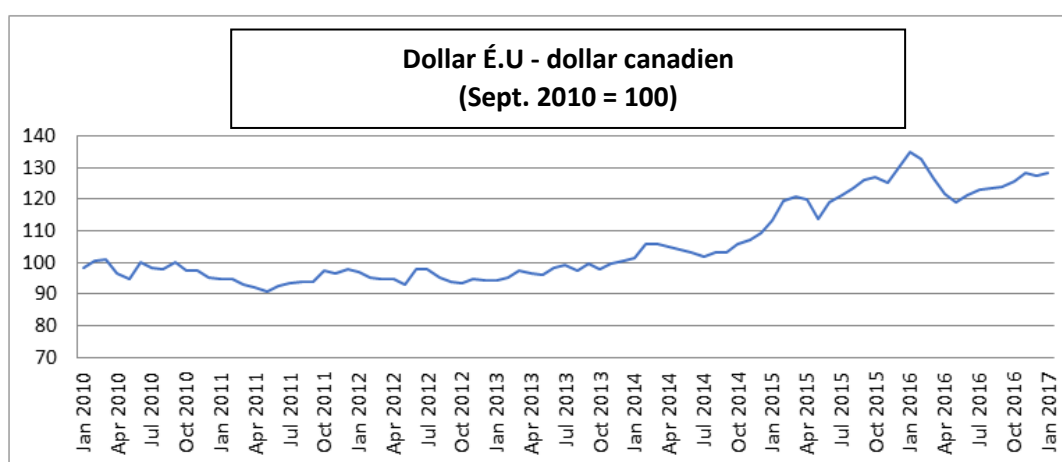
**B5.2 MONTRÉAL**

L'indice du coût de la vie à Genève par rapport à New York a enregistré une baisse de 13,7 % entre les enquêtes sur le coût de la vie de septembre 2010 et d'octobre 2016. Compte tenu de la similarité des taux de l'inflation entre les États-Unis et le Canada, la baisse globale est presque exclusivement imputable aux fluctuations des taux de change du dollar canadien, le dollar des États-Unis s'étant sensiblement renforcée au cours de la période de 6 ans, comme le montre le graphique 6, et à l'évolution de l'indice des prix à la consommation dans les deux pays, présentée au graphique 7. Le tableau 15 montre l'incidence de ces deux principaux facteurs, par composante.

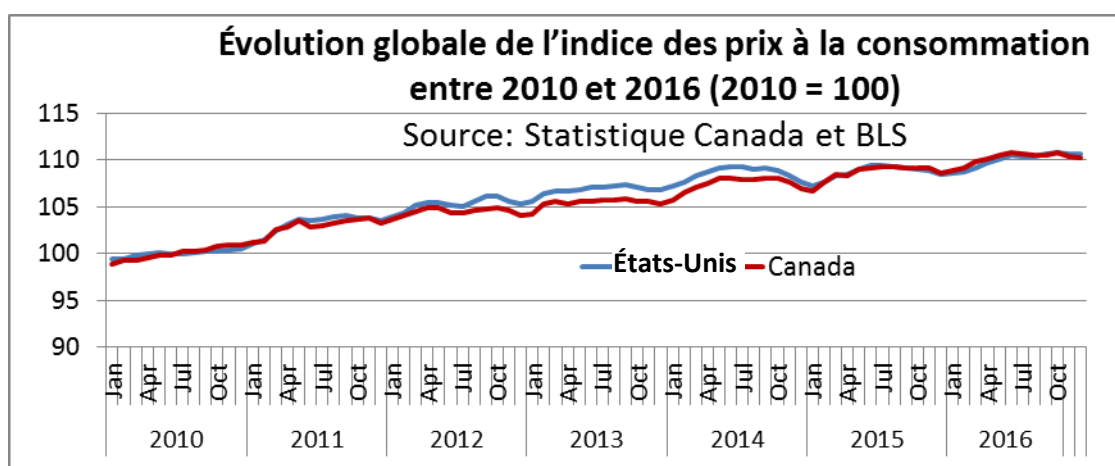
**Tableau 15. Facteurs de l'évolution de l'indice d'ajustement à Montréal**

<i>Composantes de l'indice d'ajustement</i>	<i>Inflation et fluctuations des taux de change entre 2010 et 2016</i>	<i>Modifications de la méthodologie - octobre 2016</i>	<i>Total</i>
Dépenses locales (hors logement)	-18,4 %	-5,2 %	-22,7 %
Logement	-23,5 %	16,7 %	-10,7 %
Assurance maladie	-18,4 %	-4,6 %	-22,2 %
Dépenses non locales	1,8 %	1,2 %	3,0 %
<b>Coût de la vie</b>	<b>-12,6 %</b>	<b>-1,2 %</b>	<b>-13,7 %</b>

**Graphique 6. Dollar des États-Unis - dollar canadien**



**Graphique 7. Évolution de l'indice des prix à la consommation aux États-Unis et au Canada**



Le tableau 16 résume l'évolution de toutes les composantes de l'indice d'ajustement pour Montréal. Le changement de l'indice d'ajustement à la date de l'enquête est représenté par la différence entre les indices d'ajustement des colonnes D et B ( $135,39/134,32-1$ ). Pour Genève, ce changement, qui inclut un indice fluctuant de la ville de base, ne mesure pas exclusivement la variation relative du coût de la vie. De toute évidence, les composantes de

l'inflation et des taux de change déterminent l'indice d'ajustement : associés à la composante des dépenses locales (logement y compris) elles ont entraîné une baisse de la parité Montréal/New York de près de 13 %, mesurée en dollars des États-Unis. Le changement de la méthode d'enquête a entraîné une baisse supplémentaire de 1,3 %, ainsi qu'une hausse sensible de l'indice du logement et une baisse des composantes des dépenses locales (hors logement) et de l'assurance maladie. Le taux de change a eu une incidence directe sur les composantes des dépenses locales (hors logement), du logement et de l'assurance maladie de l'indice d'ajustement, et la baisse de 18,4 % de l'indice des dépenses locales (hors logement) reflète le renforcement de plus de 20 % du dollar des États-Unis contre le dollar canadien, participant pour environ 8,8 % à la baisse globale de 12,6 % de l'indice d'ajustement, tel que mesuré par l'indice du coût de la vie actualisé résultant de l'enquête de 2010.

**Tableau 16. Aperçu de l'évolution de l'indice du coût de la vie et de l'indice d'ajustement entre les enquêtes de 2010 et de 2016**

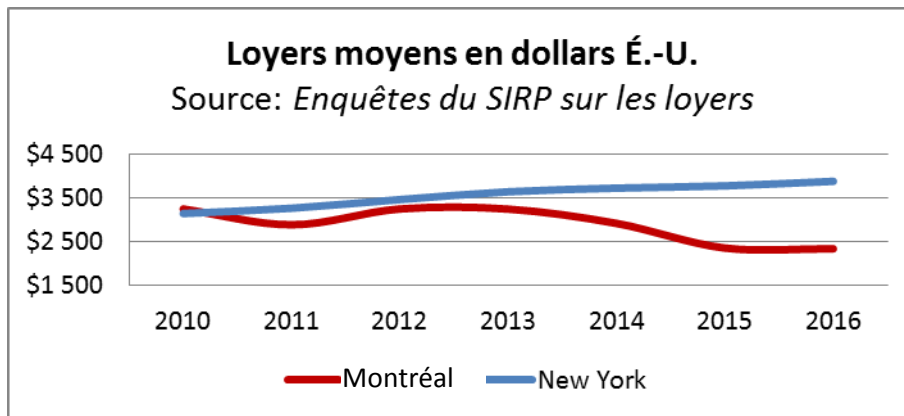
	Série d'enquêtes de 2010						Série d'enquêtes de 2016				
	Col. A.		Col. B.		Col. C.		Col. D.		Variation entre les tableaux C et D		
	Indice d'ajustement à la date de l'enquête		Indice d'ajustement actualisé		Indice d'ajustement actualisé (nouvelle base)		Indice d'ajustement à la date de l'enquête				
	Sept. 2010		Oct. 2016		Oct. 2016	Évolution de l'indice	Évolution de la contribution	Oct. 2016		Évolution de l'indice	
	Coef- ficient de pondé- ration (%)	Indice	Coef- ficient de pondé- ration (%)	Indice	Coef- ficient de pondé- ration (%)			Coef- ficient de pondé- ration (%)	Indice		
Dépenses locales (hors logement)	41,14	112,06	41,14	98,92	41,14	91,41	-18,4%	-8,8%	54,88	86,62	-5,2%
Logement	23,22	72,30	23,22	60,58	23,22	55,32	-23,5%	-4,1%	21,29	64,57	16,7%
Assurance maladie	2,35	28,15	2,35	30,01	2,35	22,96	-18,4%	-0,1%	2,56	21,89	-4,6%
Cotisations de retraite	10,02	100,00	10,02	104,71	10,02	100,00	0,0%	0,0%	11,27	100,00	0,0%
Dépenses non locales	23,27	98,27	23,27	95,62	23,27	100,00	1,8%	0,4%	10,00	101,21	1,2%
<b>Indice du coût de la vie</b>	<b>100,00</b>	<b>96,44</b>	<b>100,00</b>	<b>88,21</b>	<b>100,00</b>	<b>84,28</b>	<b>-12,6%</b>		<b>100,00</b>	<b>83,24</b>	<b>-1,2%</b>
<i>Indice de la ville de base</i>		<i>162,940000</i>		<i>152,267396</i>		<i>162,654096</i>				<i>162,654096</i>	
<b>Indice d'ajustement</b>		<b>157,14</b>		<b>134,32</b>		<b>137,08</b>				<b>135,39</b>	

Comme indiqué précédemment, pour pouvoir comparer les résultats actualisés de l'indice du coût de la vie d'octobre 2016 à Montréal (colonne B) aux résultats de l'enquête sur le coût de la vie réalisée à Montréal en octobre 2016, il faut adapter la base de la comparaison au niveau de l'inflation globale mesurée à New York. Une fois cet ajustement opéré, l'évolution de l'indice global montre que le coût de la vie à Montréal, mesuré en dollars des États-Unis, a baissé de 12,6 % au cours de la période de 6 ans.

Le taux moyen d'évolution des loyers à Montréal a également été différent de celui enregistré à New York, notamment lorsqu'il est mesuré en dollars des États-Unis. Les loyers

ont augmenté beaucoup plus rapidement à New York qu'à Montréal, d'où une baisse de 23,5 % de l'indice du logement, tel que mesuré par la méthode de 2010 (variation entre les colonnes A à C). L'incidence de cette variation représente 4,1 % de la baisse totale de 12,6 %. Le graphique 8 ci-après montre l'évolution du montant moyen des loyers à Montréal et à New York, à partir de laquelle l'indice des loyers est établi sur la base d'un modèle de moyenne mobile sur 6 ans.

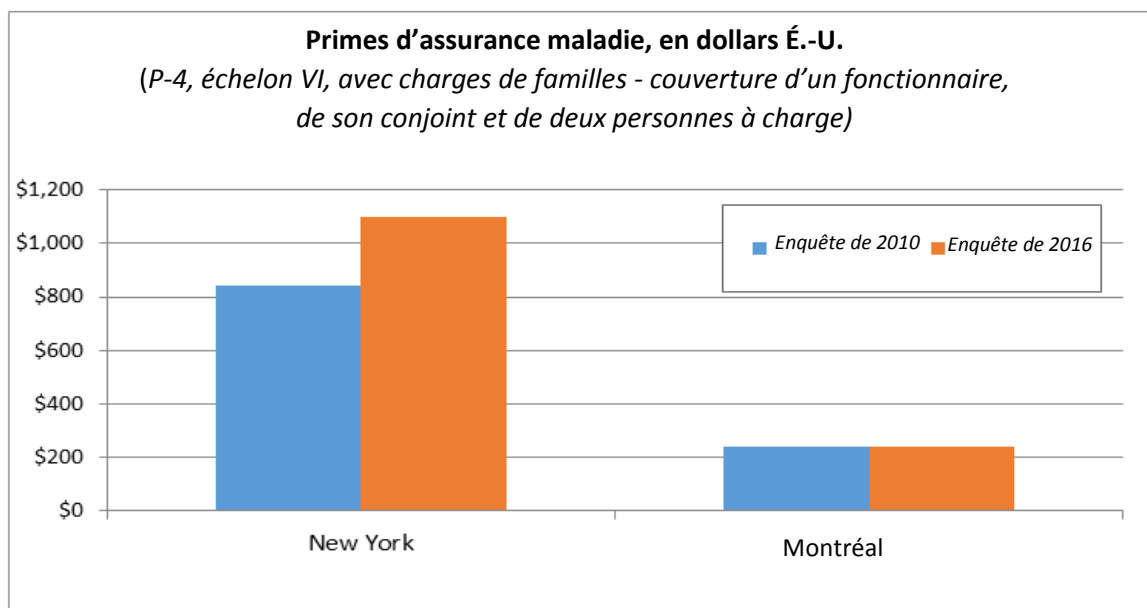
**Graphique 8. Loyers moyens à Montréal et à New York**



L'indice du logement a augmenté de 16,7 %. Cette hausse s'explique principalement par la modification de l'échantillon des zones d'habitation retenu dans l'enquête sur les loyers du SIRP à New York, qui s'est traduite par une baisse de la moyenne des loyers des appartements à New York, tandis que le changement de la méthode de calcul des coefficients de pondération relatifs aux types de logement n'a pas eu d'incidence notable sur les coefficients de pondération concernant Montréal. La baisse de 5,4 % de l'indice des dépenses locales (hors logement) reflète l'incidence des hausses de prix plus importantes constatées dans l'enquête sur les prix par rapport à ce qu'avait produit l'actualisation de l'IPC aux États-Unis, ainsi que l'incidence des variations de la composition du panier de consommation et des coefficients de pondération des dépenses entre les deux enquêtes.

Une baisse importante a également touché les primes d'assurance maladie qui, mesurées en dollars des États-Unis n'ont augmenté que de 1,4 % à Montréal entre les enquêtes de 2010 et 2016, tandis qu'à New York, elles ont augmenté de plus de 30 %, comme le montre le graphique 8 ci-après. Au niveau des composantes de l'indice, l'incidence a consisté en une baisse de 18,4 %, contribuant pour 0,4 % à la baisse totale de 12,6 % imputable au faible coefficient de pondération des dépenses (2,35 %). En raison du niveau des nouvelles quotes-parts de participation du personnel au régime d'assurance, le nouvel indice de l'assurance maladie a baissé d'un autre point d'indice, passant d'environ 23 % à 22 %.

## Graphique 9. Assurance maladie



Pour Montréal, le changement de la méthode de détermination du coefficient de pondération des dépenses non locales s'est traduit par une baisse, le coefficient passant de 23,3 % à 10 %. La part de 13,3 % a été réaffectée à la composante des dépenses locales (hors logement) et puisque l'indice des dépenses locales (hors logement) à Montréal est inférieur à l'indice des dépenses non locales, le changement méthodologique a contribué négativement à l'indice d'ajustement global pour Montréal, toutes choses étant égales par ailleurs, ce qui a fait passer l'indice d'ajustement de 138,54 selon l'ancienne méthode à 135,39, soit une baisse de 2,3 %.

### B5.3 WASHINGTON

L'indice du coût de la vie entre Washington et New York a diminué de 0,5 % entre les enquêtes sur le coût de la vie de septembre 2010 et d'octobre 2016, principalement sous l'impulsion d'une inflation rapide des loyers à New York. Dans la mesure où le processus de mise à jour pour New York et Washington utilise des éléments identiques, la sous-série de l'IPC et la monnaie étant les mêmes, les modifications liées au processus de mise à jour sont mineures, comme on pouvait s'y attendre. Les tableaux 18 et 19 rendent compte de l'incidence, par composante, de ces principaux facteurs.

**Tableau 18. Facteurs de l'évolution de l'indice d'ajustement pour Washington**

Composantes de l'indice d'ajustement	Inflation et fluctuations des taux de change entre 2010 et 2016	Modifications de la méthodologie - octobre 2016	Total
Dépenses locales (hors logement)	-1,0%	-1,8%	-2,8%
Logement	-2,6%	7,7%	4,9%
Assurance maladie	2,8%	2,2%	5,1%
Dépenses non locales	1,7%	0,8%	2,5%
<b>Coût de la vie</b>	<b>-0,5%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,3%</b>

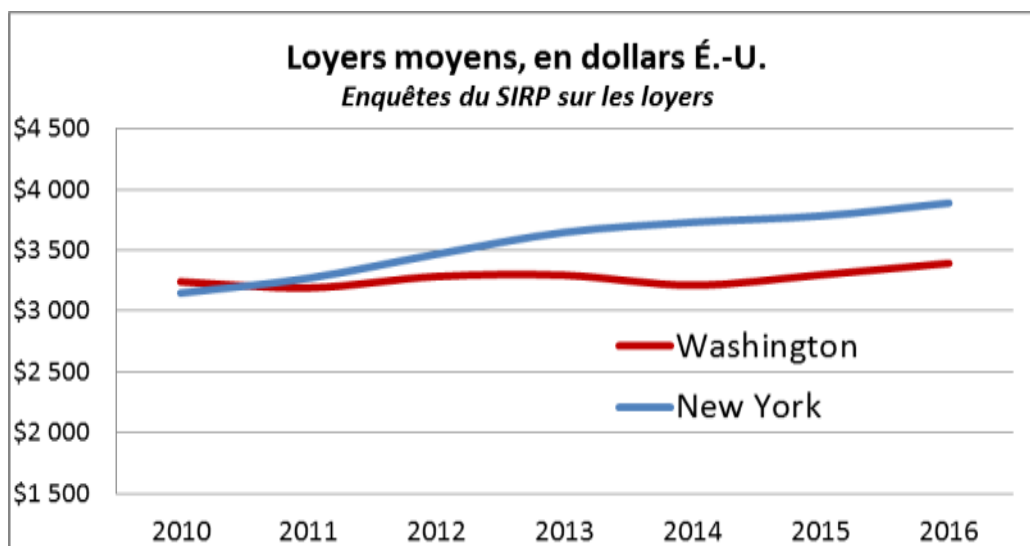
**Tableau 19. Aperçu de l'évolution de l'indice du coût de la vie et de l'indice d'ajustement entre les enquêtes de 2010 et de 2016**

	Série d'enquêtes de 2010						Série d'enquêtes de 2016				Variation entre les tableaux C et D
	Col. A.		Col. B.		Col. C.		Col. D.				
	Indice d'ajustement à la date de l'enquête		Indice d'ajustement actualisé		Indice d'ajustement actualisé (nouvelle base)		Variation entre les tableaux A et C		Indice d'ajustement à la date de l'enquête		
	Oct. 2010		Sept. 2016		Sept. 2016			Sept. 2016			
	Coef- ficient de pondé- ration (%)	Indice	Coef- ficient de pondé- ration (%)	Indice	Coef- ficient de pondé- ration (%)	Indice	Évolu- tion de l'indice	Évolu- tion de la contri- bution	Coef- ficient de pondé- ration (%)	Indice	Évolu- tion de l'indice
Dépenses locales (hors logement)	29,40	98,25	29,40	105,29	29,40	97,25	-1,0%	-0,3%	41,23	95,49	-1,8%
Logement	31,19	74,41	31,19	79,41	31,19	72,51	-2,6%	-0,7%	31,67	78,07	7,7%
Assurance maladie	5,17	57,78	5,17	77,67	5,17	59,40	2,8%	0,1%	6,61	60,70	2,2%
Cotisations de retraite	10,74	100,00	10,74	104,71	10,74	100,00	0,0%	0,0%	10,49	100,00	0,0%
Dépenses non locales	23,51	98,31	23,51	95,49	23,51	100,00	1,7%	0,4%	10,00	100,78	0,8%
<b>Indice du coût de la vie</b>	100,00	88,93	100,00	93,43	100,00	88,52	-0,5%		100,00	88,67	0,2%
<i>Indice de la ville de base</i>		<i>162,940000</i>		<i>152,267396</i>		<i>162,654096</i>				<i>162,654096</i>	
<b>Indice d'ajustement</b>		144,90		142,26		143,98				144,23	

L'indice de parité des dépenses locales (hors logement) pour Washington a baissé de 1 % sur la base de la mise à jour de l'indice de 2010. Après l'adoption de nouveaux coefficients de pondération du panier de la ménagère et des dépenses et la collecte de nouveaux prix dans le cadre de l'enquête de 2016, l'indice des dépenses locales (hors logement) a encore baissé de 1,8 %.

En ce qui concerne les composantes de l'indice d'ajustement, la principale incidence a été la baisse de 2,6 % de l'indice du logement, due au fait que l'inflation des loyers a été légèrement plus rapide à New York qu'à Washington. L'application d'une nouvelle méthode de calcul de l'indice des loyers s'est traduite par une hausse sensible de l'indice du logement de 7,7 %. Pour l'indice des loyers de Washington, l'adoption, pour différents types de logement, de coefficients de pondération propres à chaque lieu d'affectation – ce qui a accru le coefficient de pondération des maisons pour lesquelles les parités entre Washington et New York sont inférieures par rapport aux appartements – et la baisse effective de la moyenne des loyers des appartements à New York, du fait de l'élargissement de l'échantillon des appartements en dehors de Manhattan, ont eu un impact positif. En raison de la hausse de l'indice des loyers, l'indice de la composante des logements a enregistré une hausse, passant de 74,4 à 78,1, soit 4,9 %. Cette hausse est intervenue en dépit du fait qu'en moyenne les loyers ont effectivement augmenté plus rapidement à New York qu'à Washington, comme l'indique la baisse de 2,6 % de l'indice du logement affichée au tableau 19. Le graphique 10 présente les loyers moyens à Washington et à New York.

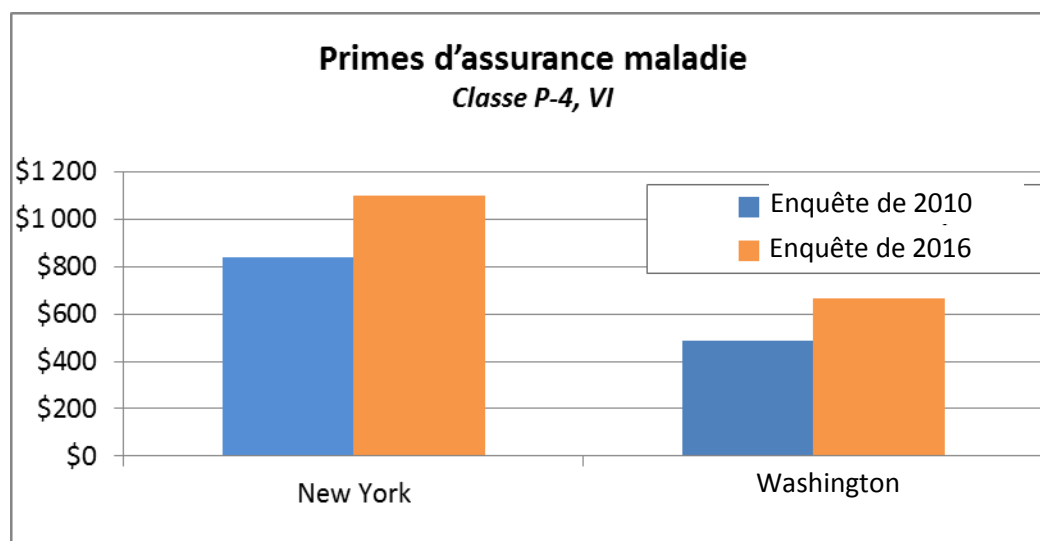
**Graphique 10. Loyers moyens à Montréal et à New York**



Enfin, alors qu'en moyenne les primes d'assurance maladie versées par le personnel des Nations Unies en poste à Washington étaient inférieures à celles constatées à New York, elles ont augmenté un peu plus rapidement de 2010 à 2016. En fait, l'indice de l'assurance médicale a enregistré une hausse, passant de 57,8 à 60,7, soit 5,1 %, comme indiqué au tableau 18 ci-dessus. Les montants moyens des primes d'assurance versées à Washington et à New York sont indiqués au graphique 11.



**Graphique 11. Primes d'assurance maladie à New York et à Washington**



Comme pour tous les autres lieux d'affectation, l'indice des dépenses non locales a enregistré une hausse globale due aux interactions entre le dollar des États-Unis et les monnaies de 25 pays. Toutefois, l'indice des dépenses non locales a pénalisé l'indice d'ajustement global en raison de la modification de la méthode de détermination du coefficient de pondération de la composante des dépenses non locales, entraînant une baisse de 0,9 % de l'indice global par rapport au chiffre obtenu par la méthode de détermination utilisée dans la série d'enquêtes de 2010.